AGRICA EPARGNE EURO RESPONSABLE PART I

ISIN: FR0014000857 - DONNÉES AU 31 janvier 2024

Agrica Epargne Euro Responsable met en oeuvre une gestion de conviction alliant approche fondamentale et engagements environnemental, social et de gouvernance. L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection d'actions de la zone Euro respectant les enjeux ESG en vue d'obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période recommandée.

Le fonds respecte les engagements suivants :

- Un score ESG supérieur à celui de son indice de référence,
- Au moins 50% investis sur des sociétés qui offrent des réponses aux Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU (ODD),
- Au moins 50% investis sur les thèmes de la santé et de l'environnement.

Agrica Epargne Euro Responsable est un fonds de partage qui reverse 10% de ses frais de gestion à 2 organisations tournées vers la santé : Siel Bleu et Clinatec

L'Equipe de Gestion

EMMANUELLE FERREIRA
Directrice des investissements

THOMAS CUILLIER
Gérant actions

L'Equipe ISR

FLORENCE BIHOUR-FREZAL
Directrice de la politique ISR

PIERRE GROBON
Analyste ESG

Principales caractéristiques

Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Classfication SFDR	Article 8
Forme juridique	FIA de droit français
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans
Indice de référence	MSCI EMU NR
Actif net portefeuille (EUR)	120 463 381,87
Valeur liquidative (Part I)	6 586 311,93
Frais de gestion maximum	0,60% TTC
Commission de souscription	4% TTC
Commission de rachat	Néant
Commission de surperformance	20% TTC de la surperformance par rapport l'actif de référence, calculé à partir de la méthode indicé sur une période d'observation pouvant aller jusqu'à 5 ans. Cette commission est limitée à 0,6% par an de l'actif moyen

Ratios de risque	1 an	3 ans
Volatilité	13,42%	15,94%
Volatilité indice	13,88%	15,87%
Beta	0,9395	0,9727
Alpha de Jensen	5,22%	-0,21%
Tracking error	3,28%	4,00%
Ratio de Sharpe	0,87	0,33
Ratio d'information	1,47	-0,09

1 2 3 **4** 5 6 7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

Performances

Performances	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	Création
Part I	2,72%	16,42%	15,52%	30,20%	31,73%
MSCI EMU NR	2,17%	13,81%	10,70%	31,50%	33,68%

Performances	2024	2023	2022
Part I	2,72%	21,13%	-15,70%
MSCI EMU NR	2,17%	18,78%	-12,47%

Source : AGRICA EPARGNE

Les performances ne sont pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie. L'ensemble des performances tiennent compte des dividendes nets réinvestis.

Évolution de la VL du fonds et de son indice (en base 100, au 23/11/2020)

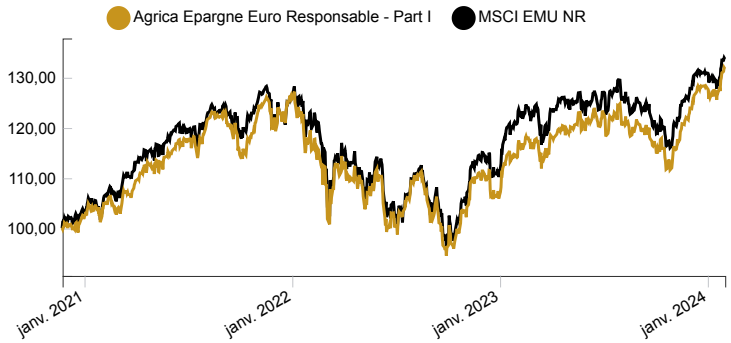

Principaux engagements ESG

Performance ESG du fonds comparée à l'indice de référence	+2,5
Investissements sous suivi ESG	99%
Investissements exposés aux thèmes Santé et Environnement	63%
Investissements s'inscrivant dans les ODD	56%

Exposition aux ODD

Bonne santé et bien-être
41% du portefeuille investi
10 sociétés concernées

Energie propre et d'un cout abordable
34% du portefeuille investi
8 sociétés concernées

Industrie, Innovation et Infrastructures
34% du portefeuille investi
8 sociétés concernées

Villes et communautés durables
34% du portefeuille investi
8 sociétés concernées

Consommation et production durables
34% du portefeuille investi
8 sociétés concernées

Lutte contre les changements climatiques
34% du portefeuille investi
8 sociétés concernées

Caractéristique du fonds de partage

L'association Siel Bleu a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées grâce à un outil principal : l'activité physique

Le fonds de dotation de Clinatec finance le développement de nouvelles technologies contre les maladies neurodégénératives telles que Parkinson, Alzheimer...

Disclaimer *: Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels, sont invités à se rapprocher de leur conseil habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et, n'engage pas la responsabilité d'Agrica Epargne. Données à caractère indicatif. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

Commentaire sur la politique de gestion

Après un début en demi-teinte, le MSCI EMU termine finalement le mois en hausse de +2,2% et prolonge ainsi le rallye impressionnant de la fin 2023. Cette progression a été alimentée par la publication en fin de mois des résultats annuels de quelques poids lourds de la cote européenne ; ASML, SAP et LVMH et par le secteur technologique dans son ensemble. Sur le plan économique, les données d'activité aux Etats-Unis continuent de se montrer plus solides qu'anticipé. La croissance du PIB réel s'est élevée à +3,4% en rythme annualisé au 4ème trimestre contre un niveau attendu de +2%, grâce à des dépenses de consommation particulièrement robustes. Le contraste avec la Zone Euro, où la croissance du PIB est restée atone au 4ème trimestre, continue de s'accentuer. En Zone Euro, les indicateurs de confiance PMI se sont stabilisés en janvier mais restent en zone de contraction pour le 8ème mois consécutif. La bonne nouvelle provient de l'inflation qui confirme sa trajectoire de modération avec un niveau de +2,9% et +3,4% sur un an glissant en décembre en Zone Euro et aux Etats-Unis respectivement. Dans ce contexte de désinflation qui se confirme, l'ampleur et le calendrier de l'assouplissement monétaire opéré par la FED et la BCE vont rester des thèmes dominants pour les marchés financiers dans les prochains mois.

Au niveau des secteurs, la technologie s'est nettement distinguée avec un rebond de +11,6% en janvier qui fait suite à une hausse de +35,6% en 2023. Les bonnes publications d'ASML et de SAP ainsi que l'engouement croissant pour l'IA ont porté le secteur. A l'inverse, les services aux collectivités, pénalisés par la baisse des prix de l'électricité sur les marchés spot, et les matériaux reculent de -3,9% et 3,0% respectivement.

AGRICA Epargne Euro Responsable s'est adjugé une hausse de +2,7% en janvier, soit une surperformance de +0,5% par rapport au MSCI EMU. Le portefeuille a bénéficié de sa surpondération au secteur technologique et d'un effet sélection positif. Les principaux contributeurs à la performance relative sont **Dassault Systèmes** (+9,0%), **Novo Nordisk** (+11,0%) et **Cap Gemini** (+9,8%). **Novo Nordisk** a publié des résultats pour l'exercice 2023 très impressionnants : une croissance organique de +36% et une croissance du résultat opérationnel de +44% grâce au succès de ses franchises dans le diabète et l'obésité. La croissance devrait rester significative en 2024 et au cours des prochaines années (>+20%) en raison d'un marché adressable substantiel et encore largement sous-pénétré. Le portefeuille a également bénéficié du rebond d'**ASML** et de **SAP**. **ASML** a publié de solides résultats et a engrangé un niveau record de prises de commandes au dernier trimestre de plus de 9Md€. Le géant européen des semi-conducteurs considère que le développement de l'IA pourrait initier un nouveau cycle d'investissement. Quant à **SAP** (+15,3%), le groupe recueille les fruits de la transition réussie de son modèle économique vers le Cloud.

Au cours du mois, nous avons réduit notre position sur **CRH** après son rebond de +76% en 2023 et initié une position sur **Spie**, un des leaders européens des services multi-techniques dans les domaines du génie électrique, mécanique et climatique, des systèmes de communication et des services spécialisés liés à l'énergie. Le groupe bénéficie d'un positionnement attractif sur la transition énergétique puisque plus de 60% du chiffre d'affaires y contribue positivement et qu'environ 40% est aligné sur la taxonomie européenne.

Le portefeuille termine le mois avec un score ESG supérieur de 2.5 points à celui de son indice de référence. L'exposition du portefeuille aux thèmes de la santé et de l'environnement représente 63%, et 56% du portefeuille est investi sur des entreprises offrant une contribution positive aux Objectifs de Développement Durable.

Achevé de rédiger le 2 février 2024

Attribution de performance

Positifs

Nom	Attribution (bps)
DASSAULT SYSTEMES	+0,30
NOVO NORDISK	+0,27
CAPGEMINI	+0,13
BAYER	+0,11
VEOLIA ENVIRONNEMENT	+0,11

Négatifs

Nom	Attribution (bps)
INFINEON	-0,25
IBERDROLA	-0,19
ENGIE	-0,15
AIR LIQUIDE SA	-0,15
SIEMENS	-0,11

Composition du portefeuille

Principales lignes

Titre	Poids (%)	Thème d'investissement	Secteur GICS
ASML HOLDING NV	7,16	Best in class ESG	Technologies de l'information
AIR LIQUIDE SA	5,68	Efficacité énergétique	Matériaux
L'OREAL	5,36	Best in class ESG	Consommation de base
ESSILORLUXOTTICA	5,26	Technologies médicales	Soins de santé
DASSAULT SYSTEMES SE	5,24	Best in class ESG	Technologies de l'information
Poids des 10 premières lignes			52%
Nombre de lignes			32

Opérations du mois

Achats	Ventes
SPIE +0,8%	CRH -1,2%
ASTRAZENECA +0,7%	
LVMH +0,6%	
SAP +0,3%	
ASML +0,3%	
NOVO NORDISK +0,3%	
CARL ZEISS +0,3%	

Disclaimer : Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels, sont invités à se rapprocher de leur conseil habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et, n'engage pas la responsabilité d'Agrica Epargne. Données à caractère indicatif. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Profil Financier et Extra-financier

Répartition sectorielle

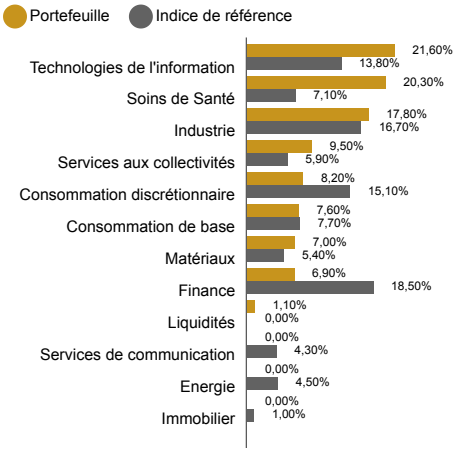

Répartition géographique

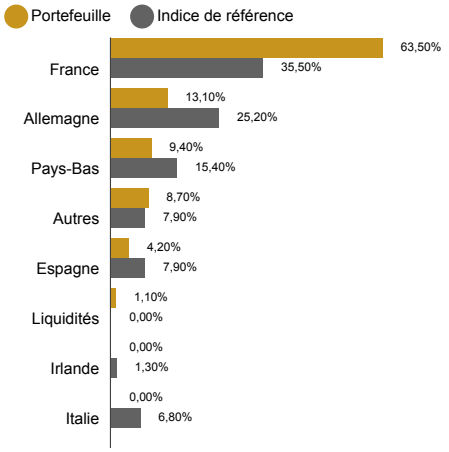

Répartition par capitalisation boursière

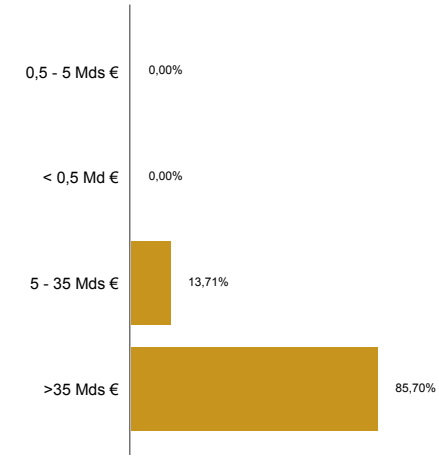

Performance ESG

SCORES ESG

Min:0 Max:100

Libellé	Fonds	Indice
Score ESG	63,30	60,80
Score E	68,40	63,90
Score S	61,10	58,30
Score G	61,10	60,50

Principales lignes

Libellé	Poids	Performance ESG
ASML	7%	56,00
AIR LIQUIDE SA	6%	65,00
L'OREAL	5%	72,80
ESSILORLUXOTTICA	5%	53,70
DASSAULT SYSTEMES SA	5%	59,90

Répartition des investissements du fonds et de l'indice par niveau d'intégration des enjeux ESG

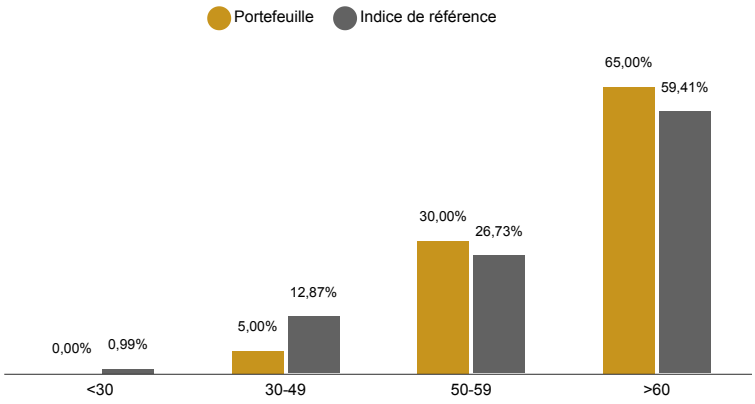

Indicateurs climat

Principaux indicateurs environnementaux

Libellé	Fonds	Indice	Couverture fonds	Couverture indice
Intensité carbone pondérée	150,00	121,00	99%	98%
Score de Transition Energétique	67,00	62,00	99%	98%

Principales lignes

Libellé	Poids	Intensité carbone	Score de Transition Energétique
ASML	7%	9,90	50-59
AIR LIQUIDE SA	6%	1 280,40	>60
L'OREAL	5%	0,65	>60
ESSILORLUXOTTICA	5%	33,20	>60
DASSAULT SYSTEMES SA	5%	4,90	>60

% du portefeuille dont la trajectoire climatique a été validée par SBTI sur un scénario climatique inférieur à 2 degrés

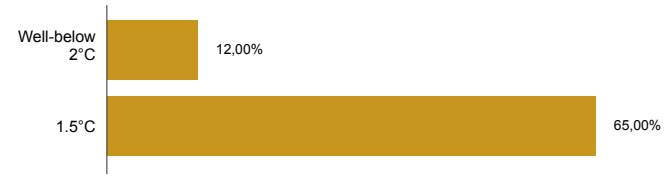

SCIENCE BASED TARGETS
DRIVING AMBITIOUS CORPORATE CLIMATE ACTION

Méthodologie

ESG & impacts ODD :

Performance ESG et contribution ODD : La méthodologie ESG est une approche propriétaire fondée sur l'analyse des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ainsi qu'une vigilance supplémentaire sur les enjeux climatiques. Cette approche est déployée sur les émetteurs composant le MSCI EMU et permet d'aboutir à une classification, selon leur performance ESG, climat et leur contribution aux objectifs de développement durables édictés par l'ONU. La contribution est mesurée par le pourcentage de chiffre d'affaires généré par des produits et services apportant une contribution directe aux ODD. Les Nations unies ont adopté en 2015 17 objectifs durables (ODD), avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030 (www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/). Chaque entreprise est notée sur une échelle allant de 1 à 100. Les scores ESG>60 regroupent les entreprises présentant les meilleures performances sur les enjeux ESG et climat dans leur stratégie, tandis que les scores ESG<30 regroupent les entreprises ne prenant pas ou insuffisamment en compte les enjeux ESG et climat dans leur stratégie.

Le fonds privilégie 2 thèmes d'investissement structurellement porteurs sur le long terme : la santé et l'environnement. Les ODD 3, 7, 9, 11, 12, et 13 répondent particulièrement aux thèmes de la santé et de l'environnement. Le fonds exclut les sociétés impliquées dans des controverses critiques contraires aux droits fondamentaux, les sociétés impliquées dans la production, le transport ou le financement des mines antipersonnel et bombes à sous munitions, les sociétés identifiées avec une empreinte carbone élevée et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique, les sociétés impliquées dans une activité d'extraction et de production issue à plus de 20% du charbon thermique et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique.

Climat : Sources : Moody'ESG, SBTI

Indicateurs climat: Ces indicateurs sont communiqués à titre informatif, mais ne constituent pas des engagements du fonds. Ces indicateurs reposent sur des choix méthodologiques et des hypothèses qui peuvent être différents d'une société de gestion à l'autre. Les métriques utilisées peuvent être différentes et dépendent de la disponibilité et de la qualité de la donnée.

Intensité Carbone Pondérée : Somme des émissions carbone émises par les sociétés (Scope 1 et 2) divisée par les chiffres d'affaires réalisés par ces entreprises. Le montant est multiplié par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille. Par exemple, si l'intensité carbone est de 100, cela signifie qu'en moyenne, une entreprise dans laquelle le fonds est investi, émet 100 tonnes de C02 pour 1 million de chiffre d'affaires réalisé.

Score de transition énergétique: Note sur 100 évaluant la stratégie, les moyens et les résultats de l'entreprise en matière de prise en compte des enjeux liés à la transition énergétique, c'est-à-dire sa capacité à maitriser et réduire l'impact de son système énergétique et de ses activités sur l'environnement, et ainsi préserver l'écosystème et limiter le réchauffement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serres. Le Scope 1 tient compte des émissions directes liées à la fabrication du produit de l'entreprise. Le Scope 2 tient compte des émissions indirectes liées à la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication du produit.

Disclaimer : Document non contractuel. La décision d'investir tient compte de toutes les caractéristiques, objectifs et risques de l'OPC. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clefs (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSEES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document ne constitue ni une offre d'achat, ni une proposition de vente, ni un conseil en investissement. Les opinions émises dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Les valeurs citées sont susceptibles de ne plus figurer dans les portefeuilles des OPC gérés par Agrica Epargne, et ne constituent en aucun cas une recommandation d'investissement ou de désinvestissement. Il est recommandé, avant tout investissement, de LIRE ATTENTIVEMENT LE PROSPECTUS ET LE DIC DE L'OPC souscrit. Les informations figurant dans le présent document n'ont pas fait l'objet de vérification par les commissaires aux comptes et ne sauraient engager la responsabilité d'Agrica Epargne. Ce document est la propriété intellectuelle d'Agrica Epargne. Le prospectus et le DIC de l'OPC sont disponibles sur le site d'Agrica Epargne www.agricaepargne.com et chez Agrica Epargne.

AGRICA ÉPARGNE
SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE

AGRICA ÉPARGNE • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA
21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00
RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Epargne n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Epargne, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Epargne ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 31/01/2024.